

**Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi, 29 octobre 2025 à 17 h**, à la salle de conférence 258 de l'immeuble Casavant.

Sont présents[es], mesdames et messieurs :

Bélair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien – secrétaire d'assemblée
Cusson, Vincent, représentant du personnel enseignant
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien
Gagné, Martin, représentant des élèves
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel
Ménard, Andrée-Anne, représentante des élèves
Morier, Julie, représentante du personnel enseignant
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant

Sont absents[es], mesdames et messieurs :

Bisaillon, Céline, représentante des groupes socio-économiques
Burelle, Alexandre, représentant du personnel enseignant
Côté, Chantal, représentante du personnel enseignant
Dulude, Noeimy, représentante des groupes socio-économiques
Kelly, Mathieu, représentant du personnel enseignant
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques

Sont également présent[e], madame et monsieur :

Bergeron, Katy, directrice adjointe
Arbour, Yanik, directrice

1.0

Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 10.

2.0

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Yanik Arbour fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

CET 25-26-10-01

Monsieur Éric Trudeau propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3.0

Conseil d'établissement 2025-2026

3.1

Présentation des membres

Madame Arbour souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'établissement. Elle invite ensuite chaque personne à se présenter et à indiquer le groupe qu'elle représente.

3.2

Élection à la présidence et vice-présidence (adoption)

Madame Arbour explique que deux membres doivent être élus à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement. Seuls les représentants des parents et des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises, qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire peuvent être élus à ces postes.

Madame Amélie Loranger propose monsieur Stéphane Brennan à la présidence.

Monsieur Brennan accepte le mandat pour l'année 2025-2026.

***Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe***

Au cours des dernières années, monsieur René Pedneault a occupé le poste de vice-président. Monsieur Pedneault étant absent, monsieur Trudeau propose monsieur Jonathan Bélair à la vice-présidence. Monsieur Bélair accepte sous réserve que monsieur Pedneault ne souhaite pas renouveler son mandat à la vice-présidence. Une validation sera faite à cet égard.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement choisit les deux membres pour les postes à la présidence et à la vice-présidence parmi les représentants des parents, des groupes socio-économiques ou sociocommunautaires, ou des entreprises et qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le mandat à la présidence et la vice-présidence est d'une durée d'un an;

CET 25-26-10-02

Il est proposé par madame Amélie Loranger et unanimement résolu de nommer à la présidence monsieur Stéphane Brennan et il est proposé par monsieur Jonathan Bélair et unanimement résolu de nommer monsieur René Pedneault à la vice-présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

3.3

Règles de régie interne et calendrier des séances (adoption)

Madame Arbour présente les règles de régie interne ainsi que le calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026. Elle attire l'attention à la page 4 notamment sur la procédure permettant aux membres d'ajouter des points à l'ordre du jour, laquelle doit être effectuée au moins sept jours avant la tenue de la séance. Elle précise que les mandats de président et de vice-président ont une durée d'un an. En général, les décisions sont prises par consensus, toutefois, en cas de litige nécessitant un vote, le président a le pouvoir de trancher.

Le calendrier prévoit cinq rencontres au cours de l'année scolaire. La première et la dernière séance se tiendront en présentiel, avec la possibilité pour les membres empêchés de se déplacer de participer en ligne via Teams. Les trois autres séances se dérouleront exclusivement sur Teams, mais les membres pourront y assister en personne s'ils le souhaitent.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement fixe annuellement le jour, l'heure et le lieu de ses séances;

CET 25-26-10-03

Il est proposé par monsieur Bélair et unanimement résolu d'adopter les règles de régie interne et le calendrier des séances pour l'année scolaire 2025-2026.

3.4

Autorisation de divulgation des renseignements nominatifs

Madame Arbour mentionne que chaque membre doit compléter le formulaire d'autorisation de divulgation et le faire parvenir à madame Karine Chamberland.

3.5

Déclaration de conflits d'intérêt

Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts doit également être complété par tous les membres et retourné à madame Chamberland.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

<p>CET 25-26-10-04</p> <p>CET 25-26-10-05</p> <p>CET 25-26-10-06</p>	<p>3.6 Montant de remboursement pour frais de gardiennage (adoption)</p> <p>Après discussion, monsieur Martin Gagné propose de conserver le montant remboursé à 20 \$ / heure, pour un montant maximal de 60 \$.</p> <p>CONSIDÉRANT QU' un membre du conseil d'établissement peut se faire rembourser des frais de gardiennage encourus pour sa participation aux séances;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit déterminer le montant pouvant être remboursé à cette fin lors de sa première séance;</p> <p>Il est proposé par monsieur Martin Gagné et unanimement résolu de conserver à 20 \$ / heure, pour un montant maximal de 60 \$, en tenant compte de la durée de la rencontre et du temps de déplacement.</p> <p>3.7 Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement</p> <p>Les nouveaux membres du conseil d'établissement sont tenus de suivre une formation virtuelle obligatoire d'environ trente minutes. Le lien vers cette formation est inclus dans l'ordre du jour de la séance. Après avoir terminé la formation, les membres doivent remplir le formulaire d'attestation et le faire parvenir à madame Chamberland.</p> <p>4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 juin et 18 juin 2025</p> <p>Madame Arbour présente le procès-verbal de la séance tenue le 4 juin 2025.</p> <p>Le procès-verbal est jugé conforme. Madame Loranger propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2025.</p> <p>Suivi au procès-verbal :</p> <p>7. Listes de matériel 2025-2026 (approbation)</p> <p>Madame Arbour rappelle qu'à la dernière séance, madame Carole Rowden avait demandé quel programme serait offert entre le DEP APED ou l'AEP SOUT. Elle nous informe que le 31 juillet dernier, le ministre de l'Éducation a annoncé aux directions que ce sera maintenant le DEP Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et des services sociaux (SOUT) qui sera offert.</p> <p>La liste de matériel de l'AEP SOUT et du nouveau DEP SOUT étant identiques, il n'y aura pas lieu de prévoir l'adoption d'une nouvelle liste de matériel pour 2025-2026.</p> <p>Madame Katy Bergeron précise que des équivalences seront offertes aux élèves actuellement inscrits à l'AEP SOUT. Le DEP est déjà ouvert aux inscriptions et débutera en janvier 2026.</p> <p>Madame Arbour présente le procès-verbal de la séance tenue le 18 juin 2025.</p> <p>Le procès-verbal est jugé conforme. Madame Chamberland propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025.</p> <p>5.0 Période de questions du public</p> <p>Aucun public présent à la séance.</p> <p>6.0 Correspondance</p> <p>Aucune correspondance reçue.</p>
--	--

***Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe***

	<p>7.0 Projet éducatif</p> <p>7.1 Projet éducatif 2023-2027</p> <p>Madame Bergeron présente le projet éducatif qui s'inscrit en continuité du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSSH ainsi que de la planification stratégique du ministère de l'Éducation.</p> <p>7.2 Rapport annuel 2024-2025 (approbation)</p> <p>Madame Bergeron présente le rapport annuel 2024-2025 qui fait office de reddition de comptes annuelle.</p> <p>Monsieur Bélair demande si nous avons fait une demande pour les prochaines offensives gouvernementales dans les secteurs de la construction. Madame Arbour répond que nous avons été approché pour les programmes de Charpenterie-menuiserie ainsi que Plomberie et chauffage. Nous sommes en attente des informations de la part du ministère de l'Éducation à cet égard.</p> <p>Monsieur Brennan félicite l'ensemble de l'équipe de l'EPSH pour l'excellent travail.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que le conseil d'établissement rende compte annuellement du projet éducatif et des services offerts par l'établissement;</p> <p>Il est proposé par madame Julie Morier et unanimement résolu d'approuver le rapport annuel 2024-2025.</p>
CET 25-26-10-07	<p>8.0 Principe et balises pour les frais exigés des élèves 2026-2027 (approbation)</p> <p>Madame Bergeron présente les principes et les balises concernant les frais exigés des élèves pour l'année scolaire 2026-2027, qui s'inscrivent en respect des directives ministérielles en matière de gratuité scolaire.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que des frais peuvent être exigés aux élèves pour du matériel non couvert par la gratuité scolaire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que le conseil d'établissement établit les principes d'encadrement des coûts du matériel non couvert par la gratuité;</p> <p>Il est proposé par monsieur Bélair et unanimement résolu d'approuver le principe et les balises qui serviront à établir les frais exigés des élèves pour l'année 2025-2026.</p>
CET 25-26-10-08	<p>9.0 Calendrier scolaire 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029 (consultation)</p> <p>Madame Arbour présente les projets de calendrier sur trois. Pour l'année 2026-2027, le 5 octobre sera une journée d'élections provinciales et sera donc désignée comme journée pédagogique.</p> <p>Madame Arbour précise également que la semaine de relâche est harmonisée avec celle du secteur des jeunes. Madame Andrée-Anne Ménard demande pourquoi les journées pédagogiques ne sont pas également alignées sur celles du secteur des jeunes. Madame Arbour explique que nos journées pédagogiques tiennent compte des activités organisationnelles propres à notre établissement.</p> <p>Aucune modification n'est proposée aux trois projets de calendrier.</p>

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

10.0

État des résultats 2024-2025

Au bénéfice de nos nouveaux membres, madame Arbour présente les étapes annuelles pour le budget :

- En juin : le budget initial de la prochaine année scolaire est présenté;
- En octobre : l'état des résultats de l'année précédente est présenté;
- En décembre : le budget révisé est présenté.

Nous avons un financement à la sanction, ce qui veut dire que nous recevons un montant pour chaque 900 heures de formation ce qui donne un élève équivalent temps plein (ETP).

Au regard de l'état des résultats 2024-2025, elle mentionne que l'année s'est conclue avec 1 205 ETP plutôt que les 1 160 ETP anticipés au budget révisé.

11.0

Informations

11.1

Journée Portes ouvertes du 23 octobre

Madame Arbour annonce que l'EPSH a accueilli 1 100 visiteurs durant la journée portes ouvertes, en plus de 100 visiteurs du grand public et 375 visiteurs en soirée. Elle souligne que cet événement a offert une belle visibilité à l'EPSH. Monsieur Bélair félicite l'équipe pour cette réussite.

11.2

Offre de service Hiver et Automne 2026

Madame Arbour présente l'offre de service pour l'hiver et l'automne 2026.

Monsieur Bélair se questionne quant à l'intention de l'EPSH d'éventuellement offrir l'alternance travail-études (ATE) dans les programmes du secteur de la construction en précisant que certains centres ont une offre en ce sens pour, principalement, de l'ATE de mise en oeuvre. Madame Arbour précise qu'il n'y a pas d'initiatives prévues à court terme, mais que les équipes concernées seront à nouveau sensibilisées à cet égard. Monsieur Bélair ajoute que l'ATE dans les programmes de la construction fait partie du plan d'action de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et que des ressources sont en place pour nous soutenir dans cette démarche le cas échéant.

Monsieur Cusson questionne monsieur Bélair comment est la perception de la formation professionnelle par les entrepreneurs. Monsieur Bélair mentionne que les entrepreneurs ont une vision très positive de la FP et que l'industrie reconnaît la valeur des diplômés. Il souligne que tous les entrepreneurs souhaitent embaucher des diplômés, mais qu'il n'y en a pas suffisamment pour répondre à la demande du marché.

11.3

Formations autofinancées 2025-2026

Madame Arbour présente les tableaux relatifs aux formations autofinancées pour l'année 2025-2026. Cette offre variée inclut des formations dispensées par Parcours Formation ainsi que des formations offertes en partenariat avec la Commission de la construction du Québec (CCQ), directement dans les locaux de l'EPSH.

11.4

Autres informations

Il n'y a aucune autre information.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

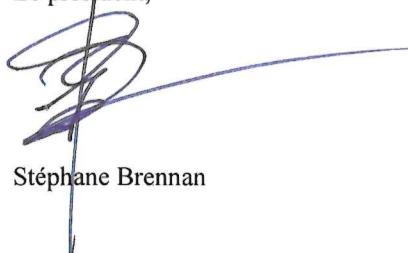
12.0

CET 25-26-10-09

Levée de l'assemblée

Monsieur Bélair propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 18 h 28.

Le président,



Stéphane Brennan

La directrice,



Yanik Arbour